

Ecole de danse Le Tôtémm

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession (ou celle des parents) :

Adresse :

email :

Téléphone :

Cours choisi :

La préparation chaque année d'un nouveau spectacle demande beaucoup de travail. Si les parents peuvent apporter leur aide pour la réalisation du gala, précisez dans quel domaine :

Décors

Couture

Autre

Document à retourner à :

Association le Tôtémm

12 rue du plan

38300 Bourgoin Jallieu

avec chèque de 15€ d'inscription à l'année à l'ordre de l'association Le Tôtémm.

REGLEMENT INTERIEUR

- L'école de danse « Le Tôtém » a pour but essentiel de promouvoir la pratique de la danse auprès des enfants et des adultes à l'aide d'un enseignement contrôlé et dispensé par un enseignant professionnel.
- Les adhérents acquittent une cotisation annuelle, comprenant l'assurance, fixée cette année à 15€.
- Le règlement des forfaits des cours de danse s'effectue en début de mois ou de trimestre.
 - Les cours manqués ne sont pas remboursés.
 - Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances et les jours fériés.
- « Le Tôtém » décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols qui pourraient intervenir dans les locaux.
- Les costumes restent à la charge des parents.
- Fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse sera demandé à chaque adhérent à la rentrée ainsi qu'une assurance.
- Les enfants sont sous la responsabilité du Professeur pendant la durée de leurs cours.
- Les parents des élèves ne sont admis pendant le déroulement des cours qu'avec l'accord du professeur.

Je soussigné, adhérent ou parent de l'adhérent
m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école de danse Le Tôtém.

- Accepte, n'accepte pas la diffusion de l'image de l'adhérent.

à Bourgoin-Jallieu,
le

Signature